



Règlement d'emprunt jeux ludothèque

ADHESION

Pour emprunter à la ludothèque, il faut être adhérent au Centre Socio-Culturel Les Platanes. L'adhésion est annuelle et payante. Elle s'élève à 9,70 euros (2€ pour les minimas sociaux de Decize et 5€ pour les minimas sociaux commune extérieure).

L'adhésion donne droit à l'emprunt d'un jeu par famille pour une durée maximale de 2 semaines.

DROITS ET DEVOIRS

Les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement.

Conditions d'emprunt et mesures sanitaires

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'emprunt de jeu se fait uniquement sur rendez-vous en appelant à l'Accueil du Centre Socio-Culturel.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires. L'emprunteur devra venir avec son propre sac pour emmener le jeu.

Suite au retour d'un jeu, ce dernier sera isolé et aéré durant 48H avant de pouvoir être emprunté de nouveau.

Caution

Pour pouvoir emprunter un jeu, les adhérents doivent déposer une caution de 40 euros qui sera conservée et non débitée par l'association. Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents.

RESPECT

Les jeux devront être retournés dans les délais prévus, complets et en état de fonctionnement.

Chaque boîte de jeu emprunté sera vérifiée au départ et au retour de la location par la Référente Famille (ou en cas d'absence par la chargée d'accueil) et l'emprunteur.

RESPONSABILITE

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité d'un adulte.

Le Centre Socio-Culturel décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu et rappelle aux parents que les jeux doivent être utilisés sous leur surveillance.

SANCTIONS DE PRET

* En cas de retard, l'adhérent est tenu de prévenir le Centre Socio-Culturel dans les plus brefs délais.

Pour tous retards non signalés, une pénalité sera facturée à partir du premier jour de retard. En cas de non-retour du jeu dans le délai d'une semaine de retard, un mail ou un courrier de rappel sera envoyé et l'emprunteur devra s'acquitter des pénalités financières (1€ par jour de retard).

En cas de non-retour au bout de 6 semaines à compter du 1^{er} jour d'emprunt, la caution sera encaissée.

* En cas de détérioration partielle ou complète du jeu, l'emprunteur s'engage à rembourser les frais de réparation ou à remplacer l'objet lui-même par un identique neuf.

En cas de contestation, l'emprunteur sera mis en demeure, par lettre recommandée avec A.R, de rembourser le jeu. En cas de refus persistant ou de récidive, une radiation définitive de la ludothèque pourra intervenir et la caution sera encaissée.